

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Commissaire enquêteur, Enquête Publique Projet Baudelet Synergie+

De : Dumez Francois <francoisdumez@orange.fr>

Date : 09/02/2020 18:57

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

A l'attention de Commissaire enquêteur,

Concernant l'Enquête Publique Projet Baudelet Synergie+

Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance du « Résumé non technique Baudelet Synergie », et nous souhaitons vous faire part d'observations et de demandes.

Nous nous inquiétons du développement de l'entreprise Baudelet avec ses différents projets dont notamment :

- Les casiers 5,6 et 8 (nouvelles zones d'enfouissage) ; l'entreprise Baudelet se rapproche de manière conséquente des habitations et de fermes agricoles
- La plateforme 2 qui se situera à la porte du village de Blaringhem. Cette plateforme se situera à 360 mètres de l'école et à 650 mètres de la Mairie – centre du village (mesures réalisées grâce au site Google Earth). Sur cette plateforme, des déchets dangereux pourront être stockés et/ou traités.

Lorsque l'entreprise Baudelet indique se situer à un kilomètre du centre du village, ce sont des mesures bien différentes !

Concernant le Merlan, quels types de déchets seront utilisés pour édifier le merlan, et dans quelles proportions avec une terre de plantation ? car il est noté sur le plan des installations futures, déchets ISDI+.

Nous sommes inquiets **des demandes d'autorisations environnementales pour des stockages ou des traitements de déchets dits dangereux** (nous avons surligné sur les demandes d'autorisations, les différentes rubriques concernées par des déchets dangereux – cf pièce jointe). Ces déchets dangereux sont peu évoqués en tant que tels, dans le rapport (résumé non technique) et également sur les plans. Cela est source d'inquiétudes ; nous sommes en manque de repères et de cadre de sécurité et de surveillance.... Cela nous pousse des questions sur la protection des écosystèmes à proximité, sur la nature des traitements et de leurs impacts sur l'environnement, et également sur la sécurité de notre cadre de vie.

L'entreprise Baudelet demande **une autorisation au titre de la « loi sur l'eau »** pour :

- « Rejet dans les eaux douces superficielles » ; de quels rejets s'agit-il ? dans quelles proportions, et sous surveillance de quels organismes ou mesures de contrôle?

Une autorisation est sollicitée **pour l'institution de Servitudes d'Utilité Publique** (périmètre de 200 mètres autour des casiers). Ce périmètre est-il constitué en raison de risque de pollution ?

Les domaines d'intervention de l'entreprise Baudelet peuvent avoir **des impacts plus ou moins conséquents sur l'air, les terres environnantes et les cours d'eau, nappes phréatiques** (comme cela a été le cas en 2017 avec la pollution des terres et d'un cheptel de bovins par le PCB). Avec les nouveaux projets et l'emplacement de l'entreprise Baudelet qui est enclavée entre trois villages, nous demandons la mise en place d'analyses du sol, des cours d'eau et de l'air en lien avec les différents polluants présents sur les zones d'exploitation (PCB, amiante, les hydrocarbures, le plomb et la liste n'est pas exhaustive).

Il serait nécessaire de réaliser dès maintenant de telles mesures et de manière régulière, ceci dans un souci de prévention de notre santé. Les résultats d'analyses doivent être accessibles au public.

Les projets de l'entreprise Baudalet entraîneront, c'est inévitable, une augmentation du trafic routier (et nous pointons surtout le trafic des poids lourds) ainsi qu'une augmentation des nuisances sonores. Nous habitons la rue de Boëseghem à proximité de l'entreprise Baudalet, et du lundi au vendredi, à l'extérieur, nous peinons du bruit lié à l'utilisation d'engins de chantier et aussi liés au traitement des métaux. Aujourd'hui, ces bruits sont déjà bien conséquents pour nous riverains ! Même si des mesures sont proposées par l'entreprise en parallèle des projets à venir, il y aura des désagréments supplémentaires pour nous.

Nous portons à votre connaissance nos interrogations et nos inquiétudes. L'entreprise Baudalet intervient sur le secteur du traitement des déchets, qui nous concerne tous et doit nous permettre d'évoluer vers un mode de vie plus sain.

Les enjeux économiques ne doivent pas se faire néanmoins au détriment de la sécurité de notre cadre de vie et de la santé de chacun.

Cordialement,

François et Véronique DUMEZ

341 rue de Boëseghem

59173 BLARINGHEM

— Pièces jointes : —

2020 02 mail commissaire enquêteur.docx	30 octets
dechets dangereux Baudalet.pdf	30 octets
google earth bla.docx	30 octets